

# Service du personnel sanitaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1971)**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Quant au centre de « réhabilitation » du CICR à Sanaa, inauguré en août 1970, il a poursuivi en 1971 sa double activité : construction de prothèses et d'orthèses et instruction des techniciens yéménites.

A la fin de l'année, le nombre d'invalides inscrits pour recevoir une prothèse ou une orthèse s'élevait à 300 environ. A la même date, plus de 170 prothèses et orthèses étaient terminées et les bénéficiaires avaient reçu leur traitement de physiothérapie.

Afin de mener à bien ces diverses tâches, le CICR a maintenu à Sanaa un technicien orthopédiste et un physiothérapeute.

## Service du personnel sanitaire

Le Service du personnel sanitaire a répondu aux nombreuses demandes d'infirmières concernant le placement, la formation professionnelle, les stages, les bourses, la reconnaissance des diplômes étrangers, ainsi que les offres de service pour des missions dans le cadre d'une action du CICR. Il a également entretenu des relations suivies avec le Bureau des Infirmières de la Ligue, avec le Conseil international des Infirmières, les bureaux d'infirmières des Sociétés nationales et les associations nationales des Infirmières. Notons qu'à l'occasion de ses différentes missions M<sup>lle</sup> Pfirter a visité les Sociétés nationales suivantes : la Croix-Rouge libanaise, les Croissants-Rouges jordanien, du Koweït, de la République arabe du Yémen et de la République démocratique populaire du Yémen (en formation), ainsi que le Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran, aux fins de s'informer des différentes activités de ces Sociétés et de présenter des exposés sur le CICR et les Conventions de Genève.

*Publications:* A la fin de l'année 1971, la brochure « Droits et devoirs des infirmières, définis par les Conventions de Genève du 12 août 1949 » existait en onze langues. A part les éditions en français, anglais, espagnol et allemand, publiées par le CICR, les Sociétés nationales des pays suivants l'avaient traduite dans la langue de leurs pays : Belgique (flamand), Tchécoslovaquie, Italie, République de Corée, Finlande, Norvège, Grèce. La traduction arabe a été exécutée par la Croix-Rouge libanaise, qui s'est chargée de diffuser cette édition dans les pays du Moyen-Orient.